



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

***Règlement numéro 282-2022 intitulé,
RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC***

Donné à Preissac, ce dix mars deux mille vingt-deux.

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 10 mars 2022.

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier
